

Comité(s) de retraite des différents régimes de retraite de la Ville de Laval – Membre(s) indépendant(s)

Mission

L'administration des régimes de retraite et de leurs caisses respectives est confiée à chacun des Comités de retraite des régimes de retraite de la Ville de Laval.

Un Comité de retraite a pour mission principale d'assurer la gestion de la caisse de retraite et l'administration quotidienne du régime. Pour ce faire, il doit :

- Prendre les moyens adéquats pour protéger les droits des participants et bénéficiaires;
- Conserver et faire fructifier les actifs de la caisse de retraite; et
- Veiller à l'exécution de plusieurs fonctions telles que le versement des cotisations à la caisse de retraite et l'adhésion des travailleurs admissibles au régime.

Un Comité de retraite a également pour mission d'administrer de façon efficiente et efficace l'ensemble des dispositions que constitue le régime, en s'appuyant sur des principes actuariels fiables et conciliables avec les lois applicables. Pour ce faire, la gestion d'un régime est encadrée par des pratiques de gestion saine et prudente visant à assurer la santé financière du régime.

Responsabilités des membres

Dans le cadre de leur mandat, les membres doivent notamment :

- Faire preuve d'assiduité;
- Participer activement aux travaux de chaque Comité et à l'atteinte des objectifs;
- Prendre connaissance des renseignements et documents qui lui sont remis préalablement à une rencontre ou lors d'une rencontre;
- Prendre part aux décisions en tenant compte des expertises ou opinions obtenues; et
- Partager ses connaissances et expertises sur les sujets abordés lors des rencontres.

Rémunération

Un jeton de présence compétitif est versé pour chaque rencontre par la caisse de chaque régime de retraite aux membres indépendants désignés en fonction de leurs compétences et de leurs assignations.

Durée du mandat

Le terme des mandats des membres indépendants sur les Comités de retraite est de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement.

Date prévue d'entrée en fonction

Selon la date de nomination.

Composition

De manière générale, les différents Comités de retraite sont formés des membres suivants :

- Un (1) membre indépendant désigné par la Ville;
- Un (1) membre indépendant désigné par les syndicats et/ou les associations;
- Des membres désignés par la Ville;
- Des membres désignés par les syndicats et/ou les associations; et
- Des membres désignés lors de l'assemblée annuelle.

Certains Comités ont des compositions légèrement différentes que celle décrite ci-dessus. Il y a actuellement sept (7) Comités de retraite.

Pour certains Comités de retraite, la présidence et la vice-présidence sont faites, en alternance, par un membre désigné par la Ville et par un membre désigné par les syndicats et/ou les associations.

Profil recherché

Pour pourvoir aux sept (7) postes de membres indépendants sur les Comités de retraite, la Ville de Laval recherche une ou des personnes, selon leurs disponibilités respectives, qui possèdent :

- Une formation universitaire dans un domaine connexe à la gestion des régimes de retraite (par exemple : actuariat, administration de sociétés, comptabilité, droit, ressources humaines, placement et gestion de portefeuilles);
- Une expérience de plus de dix (10) ans auprès de comités de retraite ou conseils similaires, préférablement dans un environnement syndiqué;
- De fortes compétences d'écoute, de communication, d'influence et d'esprit d'équipe;

- Une bonne maîtrise du français; et
- Une indépendance par rapport à la Ville, aux syndicats et aux associations d'employés.

Nombre de rencontres annuelles

Les rencontres des Comités de retraite ont lieu généralement à Laval. Les Comités doivent tenir au moins quatre (4) rencontres régulières par année, dont la durée est d'environ une demi-journée, et des rencontres spéciales peuvent être convoquées au besoin.

Les membres des Comités sont également conviés à l'assemblée des participants qui se tient en novembre de chaque année.

Nous joindre

Secrétariat de la gouvernance

1200, boulevard Chomedey

Bureau 600

C.P. 422

Succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4

Téléphone : 450 978-5866

Télécopieur : 450 978-5871

Courriel : secretariatgouvernance@laval.ca

Pour plus d'informations sur le processus d'appel de candidatures, veuillez consulter la page Web du Secrétariat de la gouvernance à l'adresse suivante :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/secretariat-gouvernance.aspx>